EAU DE CONSOMMATION HUMAINE

CONTEXTE

Une eau est définie comme étant potable lorsqu'elle peut être consommée sans risques pour la santé des populations. En Nouvelle-Calédonie, les normes de qualité de l'eau potable sont basées sur celles de l'annexe 1 de l'arrêté métropolitain du 11 janvier 2007 qui sert aujourd'hui de référence (cf. lien utile numéro 1). Il fixe les teneurs bactériologiques et minérales qu'une eau dite « potable » ne doit pas dépasser.

En Nouvelle-Calédonie, la distribution de l'eau potable est de la compétence des communes. Le maire est en effet administrativement et pénalement responsable de l'approvisionnement en eau potable de ses administrés. Cette eau, avant d'arriver au robinet des usagers, emprunte un circuit (plus ou moins complet en fonction des zones) qui la conduit de la ressource en eau brute, au dispositif de traitement en passant par le réservoir d'eau. En Nouvelle-Calédonie, les ressources utilisées pour la production d'eau potable sont en majorité des ressources de surface (60,6 % des ressources totales du pays contre seulement 5% en France).

Avec une majorité de ressources superficielles utilisées pour la production d'eau potable, certaines zones en Nouvelle-Calédonie se trouvent également confrontées à des risques sanitaires liés aux phénomènes climatiques : inondations et sécheresse.

En l'absence de réglementation-cadre calédonienne, la direction des affaires sanitaires et sociales (cf. lien utile numéro 2) s'attache donc à offrir aux communes, une assistance technique pour assurer une gestion efficace du risque sanitaire lié à l'eau de distribution. Toutefois, aucun contrôle n'est réalisé en parallèle.

IMPACTS

Les enfants font partie des personnes considérées comme fragiles vis-à-vis de la qualité de l'eau du robinet. Un enfant qui consomme une eau de mauvaise qualité a ainsi plus de risques de contracter une maladie hydrique. Les troubles hydriques sont nombreux et peuvent prendre des formes différentes en fonction des agents impliqués (cf. lien utile numéro 3). Les troubles les plus fréquemment rencontrés sont ceux occasionnés par des germes pathogènes d'origine fécale ; les symptômes se manifestent rapidement (sous 24h) et prennent souvent la forme de gastro-entérites. Mais des troubles beaucoup plus graves et décelables moins rapidement sont également possibles : hépatites, saturnisme, dysenterie…

PRÉCONISATIONS ET ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Si l'eau du robinet a un aspect, une couleur, une odeur ou un goût étrange, ne pas hésiter à en informer un adulte et le signaler immédiatement à sa mairie.
En cas de doute sur la qualité de l'eau du robinet, il existe deux règles de bonnes conduites :

- faire bouillir l'eau à gros bouillons pendant 1 minute pour détruire les bactéries qu'elle pourrait contenir,
- utiliser de l'eau en bouteille pour la boisson.

RÔLES DE L'ÉCOLE ET DE L'ENSEIGNANT

- Informer les élèves que l'eau potable est une chance et qu'en Nouvelle-Calédonie tout le monde n'y a pas encore accès, que ce soit en termes de quantité ou de qualité.
- Souligner l'importance de préserver l'eau, depuis la ressource jusqu'au robinet.
- Rappeler l'importance de ne pas gaspiller l'eau (ne pas laisser les robinets ouverts) et de ne pas polluer les ressources en eau (ne pas jeter n'importe quoi dans les cours d'eau, ne pas mettre le feu aux forêts, ne pas se baigner dans les ressources d'eau potable ou en amont…).

Pour un bilan sur l'eau et la santé : cf. lien utile numéro 4.

LIENS UTILES

Lien numéro 1 :
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000465574

Lien numéro 2 :
https://dass.gouv.nc/votre-sante-sante-environnement-eaux-de-consommation/les-eaux-de-distribution

Lien numéro 3 :
https://www.who.int/water_sanitation_health/diseases/diseasefact/fr/

Lien numéro 4 :
https://davar.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/2018_forum_h2o_diapos_sante.pdf